

République Française Département de Saône-et-Loire	Date de convocation : 23 novembre 2023 Date d'affichage : 23 novembre 2023	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE Séance du 28 novembre 2023
--	---	---

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit novembre 20 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mireille PERRET, Maxime TERRET, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Marie José BERNET, Mathieu TRIBOULET, Joseph DE SONIS, Jean-Yves MIDEY, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Marie-Claude WILSON
Représentés : Grégory BARBET par Catherine CANARD
Excusés : Laurence CHOMIENNE
Absents : Pascal DURAND
Secrétaire de séance : Mireille PERRET

Objet: SYDESL : Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Saint Amour Bellevue d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (12 pour, dont 11 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE :

D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

D'autoriser l'adhésion de la commune de Saint Amour Bellevue en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

D'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement,

D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint Amour Bellevue et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

D'autoriser le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,

D'autoriser le maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,

D'intégrer au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,

De donner mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire de Saône et Loire pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,

De donner mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte la commune de Saint Amour Bellevue dans le cadre de la convention constitutive.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,
Josiane CASBOLT


Le Maire
Josiane CASBOLT

Préfecture de Saône et Loire
Date de réception de l'AR: 04/12/2023
071-217103852-20231128-DE_2023_32-DE

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 28 Novembre 2023 de la Commune de Saint Amour Bellevue

ELECTRICITE

Liste des Références d'Acheminement d'Electricité (RAE) de la Commune de Saint Amour Bellevue, à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Nom installation	adresse	numéro RAE	Recours électricité à Haute Valeur Environnementale	Date d'entrée (2)
Agence Postale	Place des Marcs	50081855491106		
Salle Polyvalente	Le bourg	30001210115023		
Mairie/école/cantine	Le bourg	30001210937693		
Ecole maternelle	La Pirolette	12133140320842		
Appartement 3 RDC	Place des Marcs	50015285303077		
Borne Foraine	Place Durand	12199565753303		
EP	La Piat	12131693142864		
EP	Les Poulets	12131837860602		
EP	Les Thévenins	12131982578452		
EP	Le bourg	12133574474285		
EP	Le Plâtre Durand	12132850885209		
EP	Le Plâtre la Folie	12131548425012		
EP	LA ville DEPT 1	12132127296236		
EP	La ville dépt 2	12132272014010		
EP	Sathonat	12131403707278		

GAZ NATUREL - pas concerné pour la commune de Saint Amour Bellevue.